

Niveau :	<b>DUT</b>					<b>1<sup>ère</sup> année</b>
Domaine :	INFORMATIQUE					<b>DUT1</b>
Mention :						
Volume horaire étudiant :	159 h	406 h	362 h	h	h	<b>927 h</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

### Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Sylvain RAMPACEK ☎ 03.80.39.64.51 <a href="mailto:iq-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr">iq-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>	Scolarité Dante PARINI : Tél :03.80.39.64.02 <a href="mailto:scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr">scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>  Secrétariat Pédagogique : ☎ 03.80.39.64.50 <a href="mailto:iq-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr">iq-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement :	IUT DIJON

### Objectifs de la formation et débouchés :

#### ■ Objectifs :

Former des informaticiens capables de participer à la conception, la réalisation et la mise en œuvre de systèmes informatiques correspondant aux besoins des utilisateurs. Pour assumer ces responsabilités, les informaticiens doivent être compétents sur le plan technologique, connaître l'environnement socio-économique dans lequel ils auront à exercer leur profession, posséder une bonne culture générale et se montrer aptes à la communication. À cette fin, les enseignements sont :

- fondamentaux, pour acquérir des connaissances, des concepts de base et des méthodes de travail,
- appliqués, pour faciliter l'apprentissage de ces concepts et déployer des savoir-faire professionnels,
- évolutifs, pour intégrer les progrès technologiques et les exigences du monde professionnel,
- ouverts, pour développer les facultés de communication indispensables aux informaticiens dans l'exercice de leur métier.

#### ■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les DUT informatique sont recrutés par de grandes entreprises ou administrations, par des sociétés de services et d'ingénierie en informatique (SSII) ou par des PME-PMI. Les travaux qui leur sont confiés sont très variés : Réalisation et mise au point de programmes, Maintenance de logiciels, Assistance aux utilisateurs, Exploitation d'un centre informatique, Gestion de réseaux informatiques, Administration de Bases de Données, Activités technico-commerciales, Formation... Les DUT informatique sont très recherchés par les entreprises car la formation reçue leur permet de s'adapter à toutes les situations et d'évoluer sans problèmes lors de chaque mutation technologique.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

- Analyser les besoins du client, de l'utilisateur et constituer le cahier des charges fonctionnel (spécifications, délais, coûts, *etc.*)
- Analyser les problèmes techniques, fonctionnels et proposer des correctifs, des mises en conformité techniques, *etc.*
- Élaborer et rédiger des spécifications techniques de l'application informatique
- Contribuer à l'évaluation des charges, des risques et des moyens (budgets temps, personnels, coûts, *etc.*) et planifier la réalisation d'une commande, d'un projet informatique
- Contribuer à la sélection des fournisseurs/prestataires
- Contribuer à la négociation des conditions du contrat et contrôler la réalisation de l'intervention, des produits, *etc.*
- Concevoir et réaliser une maquette de présentation
- Déterminer des choix d'architecture logicielle et d'infrastructure et sélectionner les technologies : matériels, logiciels, configurations
- Réaliser une documentation technique
- Concevoir une application en lien avec une base de données
- Contribuer à la sélection des composants informatiques (progiciels, bases de données, développements spécifiques, *etc.*)
- Développer une application en lien avec une base de données
- Implémenter la solution avec les langages et technologies retenus
- Intégrer des composants informatiques (progiciels, bases de données, développements spécifiques, *etc.*)
- Adapter et paramétrer des Progiciels de Gestion Intégrés (PGI / ERP *Enterprise Resource Planning*)
- Contribuer à la supervision et à la coordination des réalisations, études ou développements informatiques (collaborateurs, sous-traitants)
- Concevoir des tests
- Définir et réaliser des phases et procédures de tests techniques et fonctionnels de programmes et applications informatiques
- Accompagner pendant la validation

- Mettre en production de solutions logicielles dans un environnement d'exploitation (serveurs, postes de travail, systèmes d'exploitation)
- Réaliser la documentation de production du logiciel
- Participer à la formation des utilisateurs
- Maintenir une application
- Participer au support technique
- Mettre en place des outils de compte-rendu (*reporting*)
- Veiller à une bonne utilisation des bases de connaissances
- Aider à l'identification et à l'analyse des incidents ou dysfonctionnements décrits par des utilisateurs
- Définir des procédures pour mettre en place le processus d'assistance
- Optimiser les procédures d'assistance
- Manager et animer un groupe de support technique
- Coordonner les projets d'assistance
- Collecter des informations permettant de faire évoluer l'environnement technologique ou les fonctionnalités logicielles
- Analyser la qualité de services rendus aux utilisateurs
- Contribuer à la conduite du changement
- Administrer un système (à temps partagé ou transactionnel, embarqué, messagerie, multiprocesseurs, réseau, site Web, SGBD (système de gestion de bases de données), SIAD (système d'information d'aide à la décision))
- Réaliser des interventions de télémaintenance d'équipements d'utilisateurs
- Mettre en place les procédures techniques d'exploitation, d'utilisation et de sécurité des équipements informatiques
- Mettre en œuvre des outils d'aide à la surveillance, à la sécurité et à l'exploitation des équipements informatiques
- Attribuer et mettre à disposition des ressources logiques et matérielles de réseaux (allocation, réallocation)
- Définir et suivre des droits d'accès en fonction des caractéristiques des utilisateurs ou des services
- Analyser et étalonner des performances du système d'information et préconiser des mesures d'amélioration de la qualité et de la sécurité
- Identifier, diagnostiquer les dysfonctionnements, incidents, non-conformités et mettre en œuvre les mesures correctives
- Conseiller et assister des équipes de développement, de production informatique ou utilisateurs dans le choix et la mise en œuvre de solutions techniques
- Contribuer au suivi et à l'actualisation de la configuration et de l'architecture des systèmes d'informations
- Contribuer à la sélection et l'installation des équipements informatiques (logiciel, matériel, *etc.*)

- Ordonnancer le déroulement des travaux et mettre en œuvre des traitements
  - Installer et intégrer du matériel (station, équipement réseau, périphériques, *etc.*) dans l'environnement de production et configurer des ressources logiques et physiques
  - Contrôler et analyser le déroulement des travaux et du fonctionnement des systèmes, des réseaux, des outils et périphériques
  - Gérer la sécurité
  - Superviser et vérifier l'état des ressources informatiques, réaliser des sauvegardes et des archivages de données
  - Identifier, diagnostiquer la nature et l'origine des incidents et mettre en œuvre les mesures correctives
  - Déclencher ou planifier des interventions de maintenance et contrôler la conformité des interventions d'exploitation/production des ressources informatiques
- Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :
- Toutes mais partiellement*

---

### Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Les admissions en première année sont prononcées après examen des dossiers de candidature et éventuellement entretien avec un jury. La formation est ouverte à toutes les bacheliers, avec une priorité aux séries STI2D et S. Pour déposer un dossier de candidature connectez-vous sur le site : <http://www.admission-postbac.fr/>

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au Service Commun de Formation Continue et par Alternance de l'Université de Bourgogne (SEFCA :03.80.39.51.80)

---

### Organisation et descriptif des études :

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

**SEMESTRE 1**

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation <sup>(1)</sup> (Session unique)	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	Total coeff
<b>UE11 : bases de l'informatique</b>	M1101, introduction aux systèmes informatiques	10	14	30	54		CC			3.5
	M1102, Introduction à l'algorithmique et à la programmation	9	20	30	59		CC			3.5
	M1103, Structures de données et algorithmes fondamentaux	9	16	16	41		CC			2.5
	M1104, Introduction aux bases de données	10	24	24	58		CC			3.5
	M1105, Conception de documents et d'interfaces numériques	0	20	24	44		CC			2.5
	M1106, projets tutorés	0	0	0	0		CC			1.5
<b>TOTAL UE</b>		<b>38</b>	<b>94</b>	<b>124</b>	<b>256</b>	<b>17</b>				<b>17</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation <sup>(1)</sup> (Session unique)	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	Total coeff
<b>UE12 : bases de culture scientifique, sociale et humaine</b>	M1201, mathématiques discrètes	8	18	16	42		CC			2.5
	M1202, Algèbre linéaire	6	12	12	30		CC			2
	M1203, Environnement économique	0	30	0	30		CC			1.5
	M1204, Fonctionnement des organisations	14	28	0	42		CC			2.5
	M1205, Fondamentaux de la communication	0	12	12	24		CC			2
	M1206, Anglais et informatique	0	12	12	24		CC			1.5

	M1207, PPP	0	6	10	16		CC			1
<b>TOTAL UE</b>		<b>28</b>	<b>118</b>	<b>62</b>	<b>208</b>	<b>13</b>				<b>13</b>

**SEMESTRE 2**

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation <sup>(1)</sup> (Session unique)	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	Total coeff
<b>UE21 : approfondissements en informatique</b>	M2101 : Architecture et programmation des mécanismes de base d'un système informatique	8	10	10	28		CC			1.5
	M2102 : Architecture des réseaux	8	10	10	28		CC			1.5
	M2103 : Bases de la POO	10	20	28	58		CC			3.5
	M2104 : Bases de la conception objet	10	14	18	42		CC			2.5
	M2105 : Introduction aux IHM	9	12	20	41		CC			2.5
	M2106 : Programmation et administration des bases de données	10	14	18	42		CC			2.5
	M2107 : projet tutoré	0	0	0	0					2
<b>TOTAL UE</b>		<b>55</b>	<b>80</b>	<b>104</b>	<b>239</b>	<b>16</b>				<b>16</b>

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation <sup>(1)</sup> (Session unique)	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	Total coeff
<b>UE22 : Approfondissements en culture scientifique, sociale et humaine</b>	M2201 : Graphes et langages	10	16	18	44		CC			2.5
	M2202 : Analyse et méthodes numériques	8	12	10	30		CC			2
	M2203 : Environnement comptable, financier, juridique et social	12	30	0	42		CC			3
	M2204 : Gestion de projet informatique	8	12	10	30		CC			1.5
	M2205 : Communication, information et argumentation	0	14	10	24		CC			1.5
	M2206 : Communiquer en anglais	0	22	16	38		CC			2.5
	M2207 : PPP	0	8	8	16		CC			1
<b>TOTAL UE</b>		<b>38</b>	<b>114</b>	<b>72</b>	<b>224</b>	<b>14</b>				<b>14</b>

## ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 8 juillet 2016;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université [http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

### ● **Sessions d'examen**

*Pas d'examen (CC uniquement)*

### ● **Règles de validation et de capitalisation :**

*Extrait de l'Arrêté du 3 août 2005*

#### CAPITALISATION :

**Art. 19.** – Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement.

Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

#### VALIDATION :

**Art. 20.** – La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

- a) Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;
- b) b) La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury. La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.

#### Précisions :

**Art. 16.** – L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation.

#### Activités sportives

Un étudiant en DUT ayant des activités sportives dans le cadre du SUAPS peut bénéficier d'une bonification dans la limite de 5 %. Cette bonification est intégrée dans le calcul de la moyenne. Tout étudiant - y compris les sportifs de haut niveau - désirent bénéficier du "bonus sport" doit prendre contact avec le SUAPS, seul organisme habilité à conférer et apprécier une bonification.

Pour la prise en compte du bonus sport, la carte de présence aux activités devra être rendue impérativement :

- Semestre 1 : avant le 18 décembre,
- Semestre 2 : avant le 31 mai.